

un appel à projets sur des pédagogies utilisant l'équipement personnel des élèves

4-5 minutes

Le secrétariat général à l'investissement et le [MENJ](#) ont lancé le 4 avril 2019 un appel à projets, dans le cadre du [PIA](#), visant à développer les expérimentations des collèges s'appuyant sur l'utilisation de l'équipement personnel des élèves (BYOD/AVEC (1)) pour accéder aux ressources pédagogiques. Ce programme, doté d'une enveloppe de 25 M€, vise les collectivités et devra reposer sur "le volontariat des équipes pédagogiques". L'académie et la collectivité devront formaliser leur projet dans une convention, qui devra être signée "avant la rentrée 2019 et, au plus tard fin décembre 2019".



© Photo par PhotoMIX-Company sur Pixabay

Cet appel à projets "[Collèges numériques et expérimentation de projets pédagogiques innovants s'inscrivant dans une démarche BYOD/AVEC - année 2019](#)" vise à "impulser accompagner et généraliser les projets pédagogiques mettant le numérique au service des apprentissages et de la transformation des pratiques pédagogiques", expliquent le ministère et le secrétariat général à l'investissement (SGI).

les objectifs du programme

Le programme vise à "favoriser la réussite des élèves et développer leurs compétences numériques" en :

- simplifiant l'utilisation du numérique au service des orientations éducatives et des objectifs pédagogiques ;
- adaptant l'utilisation du numérique aux redéfinitions des espaces d'apprentissage grâce notamment à l'aspect nomade des terminaux actuels ;
- accueillant les équipements individuels des élèves, pour accéder aux ressources et personnaliser les apprentissages, tout en capitalisant sur l'implication des élèves ;
- recentrant et rationalisant les investissements, des collectivités et de l'État, en fonction de leurs compétences sur les infrastructures, les ressources et l'accompagnement.

L'objectif est de "favoriser l'innovation pédagogique et la transformation des pratiques pédagogiques dans le collège au service de la réussite scolaire" des élèves.

Le SGI et le ministère précisent que les collèges retenus dans le cadre de cet appel à projets ont "vocation à impulser et développer l'écosystème éducatif dans leur territoire" :

- en assurant une continuité des apprentissages entre l'établissement scolaire et le domicile familial,
- en contribuant aux dispositifs de formation pour les étudiants et les fonctionnaires stagiaires de l'Espé.

Pour rappel, l'approche, dit BYOD/AVEC, désigne l'usage, dans le cadre scolaire, d'un équipement numérique personnel dont la responsabilité ne relève ni de l'État ni de la collectivité. Le MENJ et le SGI soulignent que ce modèle semble être aujourd'hui "une alternative pertinente à l'équipement massif des élèves, à l'allègement du poids du cartable ou encore à une appropriation facilitée de l'outil informatique par les apprenants".

Dépêche n° 604764